

Je ne peux maintenant m'empêcher de faire quelques remarques de nature plus politique. Je me demande parfois, lorsque j'entends des députés du NPD parler d'écologie, s'ils se soucient de l'environnement. Quatre fois sur cinq lorsqu'ils expriment leur intérêt ils attaquent également une importante entreprise étatisée. Ils attaquent soit l'Hydro de Colombie-Britannique soit récemment l'Hydro-Manitoba, et maintenant l'Hydro-Québec. Ils semblent penser que les plus coupables sont les sociétés de la Couronne appartenant au gouvernement.

• (1630)

Je suis porté à partager cet avis, du moins partiellement, car les aménagements qu'exécutent les grandes sociétés de la Couronne sont d'ordinaire plus considérables que ceux de l'entreprise privée. Néanmoins, je trouve leur cynisme assez comique, étant donné qu'il est plutôt rare qu'ils attaquent l'entreprise privée et son insensibilité. Je reconnais qu'il est plus difficile d'atteindre les grandes entreprises socialistes de la Couronne, à ce propos, puisqu'elles semblent moins sensibles. On pouvait le dire de l'Hydro de la Colombie-Britannique, ces dernières années, et également de l'Hydro du Manitoba. Néanmoins, nous avons des motifs de croire, à la suite de nos rapports récents avec le Québec, que l'Hydro-Québec se sensibilise peut-être davantage aux questions d'environnement.

Le député de Peace River (M. Baldwin) a évoqué la triste expérience du barrage Bennett. Comme lui, je me rappelle des débats du début des années 60; je me rappelle aussi avoir posé des questions au très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) quand il était premier ministre. Soit dit en toute justice, la Chambre doit reconnaître que s'il y a eu des lacunes, à l'époque, dans le comportement du gouvernement fédéral, par exemple, le défaut d'insister pour cet aménagement sur l'octroi d'un permis aux termes de la loi sur la protection des eaux navigables, c'est la faute et du gouvernement que dirigeait le très honorable député de Prince-Albert et de...

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écopé. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour qu'il continue?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Davis:** J'aimerais conclure en disant, monsieur l'Orateur, qu'il semble, rétrospectivement, que les deux côtés se partagent la faute. Cependant, nous n'étions pas aussi conscients, à ce moment-là, de l'importance de l'environnement, de la nécessité pour le gouvernement fédéral d'adopter une attitude positive vis-à-vis de projets de grande envergure, entraînant des conséquences considérables, même dans les cas où il pouvait y avoir de graves répercussions y compris jusque dans d'autres provinces. Nous devons, à l'avenir, être bien plus sensibilisés au besoin de protéger l'environnement et prêter toute l'attention possible, au niveau national, aux conséquences que peuvent avoir, en dehors des provinces, des projets d'aménagement de ce genre.

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre?

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre, je vous prie. Étant donné que le temps de parole du ministre a expiré, je dois demander le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Aiken:** J'aimerais demander au ministre un éclaircissement. Au cours de mes observations j'ai soulevé le problème des études réalisées par l'Hydro-Québec. Le ministre dispose-t-il de ces études et les prochaines études seront-elles des travaux communs du ministre et de l'Hydro-Québec, ou son ministère effectue-t-il des études de son côté sur les répercussions du projet?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, nous avons reçu copie de toutes les études concernant l'environnement, réalisées par l'Hydro-Québec. Le travail qui est en cours à l'heure actuelle est divisé en deux: une partie concerne les études qui seront réalisées en commun avec la province de Québec au cours de la deuxième phase, soit avec des organismes de cette province, soit avec le ministère de l'Environnement du Québec; l'autre partie concerne nos propres initiatives. Par exemple, Environnement Canada réalise des études concernant les oiseaux migrateurs, les répercussions océanographiques sur la baie James et la climatologie.

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, je participe à cette discussion avec beaucoup de plaisir, étant donné que tous les députés, ont reconnu l'importance de ce projet pour la province de Québec, lequel est aussi intimement lié aux intérêts du pays.

Je tiens à faire quelques observations tant sur ce qui a déjà été dit que sur le projet lui-même, considérant que j'en ai la responsabilité, à titre de député d'une circonscription du Québec. Je désire surtout demander à tous les députés de traiter de ce sujet avec le plus d'objectivité et d'impartialité possible.

Nous savons tous que ce projet, dont le coût est évalué à quelque six milliards de dollars, et doit assurer des emplois à 125,000 travailleurs, est d'une importance capitale pour le Québec, compte tenu du contexte actuel.

Tous les députés reconnaîtront que si la province de Québec, grâce à ce projet, pouvait améliorer sa situation économique, tout le Canada en bénéficierait.

J'ai été très heureux d'entendre les exposés de l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), du ministre de l'Environnement (M. Davis) et du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) qui, tour à tour, ont démontré clairement que l'intervention souhaitée par le motionnaire (M. Aiken) n'était pas aussi nécessaire que la motion le laissait présager, puisque le ministre de l'Environnement et celui des Affaires indiennes et du Nord canadien nous ont fait part que, depuis un certain temps, les négociations sont en cours avec la province de Québec, ce à quoi je souscris volontiers.

Je voudrais, au début de mes remarques, demander au gouvernement fédéral de répondre à la demande du Québec, tant au niveau des services qu'à celui des installations que le gouvernement fédéral peut offrir en vue de la réalisation de ce projet.

Je ne crois pas, étant donné qu'il s'agit d'un projet typiquement québécois, qu'il incombe au gouvernement du Québec de réaliser sans pouvoir compter sur la participation du gouvernement fédéral.